



Rennes, le 12 octobre 2010

Objet : Diagnostic régional de l'introduction de denrées Bio en restauration administrative et inter-administrative

Aux gestionnaires et cuisiniers de restaurants administratifs et inter-administratifs

Madame, Monsieur,

Le Grenelle de l'environnement a retenu l'objectif de mieux intégrer les préoccupations du développement durable dans l'agriculture. Dans sa circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'Agriculture Biologique dans la restauration collective, le 1^{er} ministre demande à ses administrations d'Etat d'appliquer les dispositions prévues à l'article 48. Alinéa E de la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 et incite les services de restauration des administrations d'Etat et des établissements publics à **utiliser régulièrement des denrées issues de l'Agriculture Biologique dans la restauration collective et lors de réceptions officielles.**

Cette orientation s'inscrit dans la stratégie nationale qui prévoit que l'Etat s'applique à lui-même la démarche de développement durable qu'il entend promouvoir auprès des collectivités territoriales, des particuliers et des entreprises. Concrètement, **l'objectif pour l'année 2010 est d'introduire 15% (en valeur) de denrées issues de l'Agriculture Biologique dans les menus et d'atteindre 20% en 2012.**

L'association Inter Bio Bretagne coordonne au niveau régional depuis 2003 le dossier "Manger Bio en Restauration Collective, c'est possible !". A ce titre, cette structure a été mandatée par la DRAAF¹-SRAL², avec l'appui du SRIAS³, pour piloter au niveau de la région Bretagne, les actions en faveur de l'introduction des produits Bio en restauration collective de l'Etat.

Ainsi, afin d'encourager l'utilisation de produits issus de l'Agriculture Biologique en restauration collective dans les restaurants administratifs et inter-administratifs, de faire l'état des lieux quantitatif et qualitatif de l'introduction de denrées Bio, de faire le point sur l'application de cette circulaire d'exemplarité, d'identifier les freins et contraintes qui limitent son application, de préparer une rencontre entre les différents partenaires⁴ de la restauration collective début 2011, nous vous demandons de bien vouloir participer au diagnostic régional relatif à l'introduction de produits Bio en restauration administrative et inter-administrative.

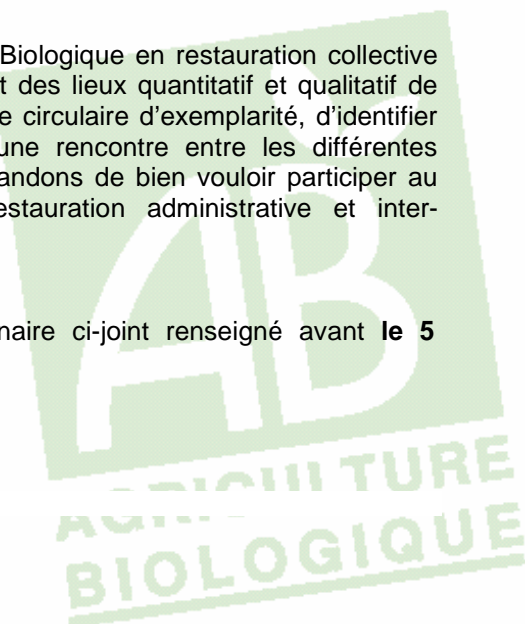
Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le questionnaire ci-joint renseigné avant **le 5 novembre 2010.**

¹ Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne

² Service Régional de l'Alimentation

³ Section Régionale Interministérielle Action Sociale

⁴ Gestionnaires, cuisiniers, fournisseurs, producteurs, décideurs...



- Par courrier : Goulven Oillic - INTER BIO BRETAGNE - 33, avenue Winston Churchill - BP 71612 – 35 016 Rennes Cedex
- Par fax : 02.99.33.98.06
- Par courrier électronique : goulven.oillic@interbiobretagne.asso.fr

Ce questionnaire est également disponible sous format informatique à l'adresse suivante : <http://www.interbiobretagne.asso.fr>, Rubrique « Actualités » dans espace professionnel/ Restauration Collective.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Gérard FERRE,
Président du SRIAS de Bretagne



Kenneth FLIPO,
Président d'Inter Bio Bretagne



N.B : Nous nous engageons à ne pas diffuser les informations strictement personnelles. Les restaurants participants à cette enquête recevront les résultats de cette étude.

P.S : Suite cette l'étude qui va nous permettre d'identifier les freins à l'introduction des produits Bio en RA/RIA, nous vous proposerons avant la fin de l'année, une réunion d'information, de restitution, de mutualisation et d'échanges d'expériences pour avancer sur cette question et mettre en œuvre les moyens pour atteindre l'objectif de 20% de denrées (en valeur) issues de l'agriculture biologique en 2012.

Ces résultats vont également nous permettre d'affiner la réflexion que nous menons pour organiser un colloque sur la restauration collective prévu fin février-début mars 2011.

INTER BIO BRETAGNE

Association interprofessionnelle de l'agrobiologie en Bretagne
33, av. Winston Churchill – BP 71612 – 35016 RENNES CEDEX
T : 02 99 54 03 23 – F : 02 99 33 98 06 –
contact@interbiobretagne.asso.fr
www.interbiobretagne.asso.fr
SIRET : 401 682 091 000 20 – APE : 9499Z

